Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 017-211700869-20261106-D2026_011-DE

COMMUNE DE CHANIERS

DÉCISION N°2026-011

Demande de subvention au titre de la politique culturelle départementale pour le spectacle « Le Carton »

Le Maire de la Commune de Chaniers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le l'article L2122-22,

Vu la délibération n°2026/04/032 du 20 mars 2026, et notamment le point 26, portant délégation de pouvoirs données au Maire par le Conseil municipal, pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions- délégation générale concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement et en investissement»,

Vu la possibilité d'obtenir une subvention du Département de la Charente-Maritime dans le cadre de l'aide aux projets culturels.

Considérant que le spectacle de magie « Le Carton » proposé le mercredi 16 décembre 2026 à 15h dans la salle des fêtes de Chaniers peut être éligible à une subvention du département,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La commune de Chaniers sollicite une subvention au titre de la politique culturelle départementale pour le spectacle de magie familial « Le Carton » offert aux familles Chagnolaises le mercredi 16 décembre 2026, à hauteur de 400€, suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES				RECETTES		
	Montant € HT	TVA	Montant € TTC			
Spectacle de magie	1 110,00	-	1 110,00	Conseil départemental		400,00
Lumières APMAC	59,26	11,85	71,11	Commune de Chaniers		781,11
TOTAL	**1 110,00**	**-**	**1 181,11**	**TOTAL**		**1 181,11**

ARTICLE 2 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services, le Chef de Service Comptable de St Jean d'Angely sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Chaniers, le 06/11/2026
Le Maire, Eric PANNAUD

MAIRIE DE CHANIERS (Charente-Maritime)